K.Naciri : Le lancement de la chaîne amazigh est en cours

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 23-01-2008 22:32:06

Le processus de préparation du lancement de la chaîne de télévision amazighe suit son cours normal conformément aux normes juridiques en vigueur, a indiqué le ministre de la communication, porte-parole du Gouvernement, M. Khalid Naciri, précisant qu'un projet de cahier de charge relatif à cette chaîne est en cours d'élaboration.

En réponse, mardi, à une question orale à la Chambre des Conseillers, M.Naciri a souligné qu'il sera procédé prochainement à la signature d'un avenant-amendement du contrat-programme conclu entre le gouvernement et la Société nationale de radiodiffusion et de télévision (SNRT) qui réglemente l'aspect financier après l'adoption du projet de cahier des charges par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA).

M. Naciri a ajouté que le ministère a élaboré le projet d'avenant-amendement du cahier des charges de la SNRT qui regroupe dans son bouquet la chaîne amazighe, notant que ce texte a été soumis en septembre dernier à la HACA pour approbation. Il a également fait savoir que le gouvernement £uvrera à débloquer les fonds nécessaires au lancement de la chaîne Amazighe dont le budget au titre de l'année courante s'élève à 168 millions de DH, financée principalement par le budget général de l'Etat et celui du ministère de la communication.

Le ministre a estimé que la chaîne amazighe, qui ambitionne de répondre aux attentes de larges franges du public marocain en matière d'information, de culture, d'éducation et de loisirs, aura un apport significatif sur la politique de diversification des programmes diffusés par la télévision publique.

M. Naciri a rappelé, à cet égard, la création en 2006 d'une commission bipartite entre le ministère de la communication et l'institut royal de la culture amazighe (IRCAM) qui s'est attelée à l'élaboration d'une approche globale visant le renforcement de la position de la langue et de la culture amazighe dans l'audiovisuel public.

Les propositions de cette commission ont été incorporées dans les cahiers de charge de la SNRT et de la société SOREAD (2M), a-t-il ajouté. En réponse à une autre question orale concernant la situation du personnel de la SNRT, M. Naciri a affirmé que tous les engagements pris dans ce sens en vertu de la loi sur l'audiovisuel ont été honorés.

Et d'ajouter que le statut des employés de la SNRT leur confère de nouveaux avantages financiers, notamment l'augmentation des indices des salaires et la création d'indemnités mensuelles de transport et de logement, ainsi que d'allocations sociales à l'occasion, entre autres, de la rentrée scolaire et de l'Aid Al Adha.

Concernant les indemnités de fonction et la majoration des heures supplémentaires, le ministre a indiqué qu'un projet fixant les modalités de versement de ces indemnités a été élaboré et sera

examiné avec les différents partenaires sociaux afin de permettre leur versement fin mars prochain.

S'agissant des promotions dans la catégorie des ingénieurs, le ministre a ajouté qu'un accord a été conclu entre la direction générale de la SNRT et les représentants des salariés prévoyant la création d'une commission mixte chargée de trouver une solution consensuelle à cette question.

Une autre commission mixte sera mise en place avec pour mission de régler le dossier des administrateurs au titre des années 2006 et 2007, a-t-il poursuivi.

MAP